

Cercle d'histoire
d'archéologie et de
folklore d'Uccle
et environs



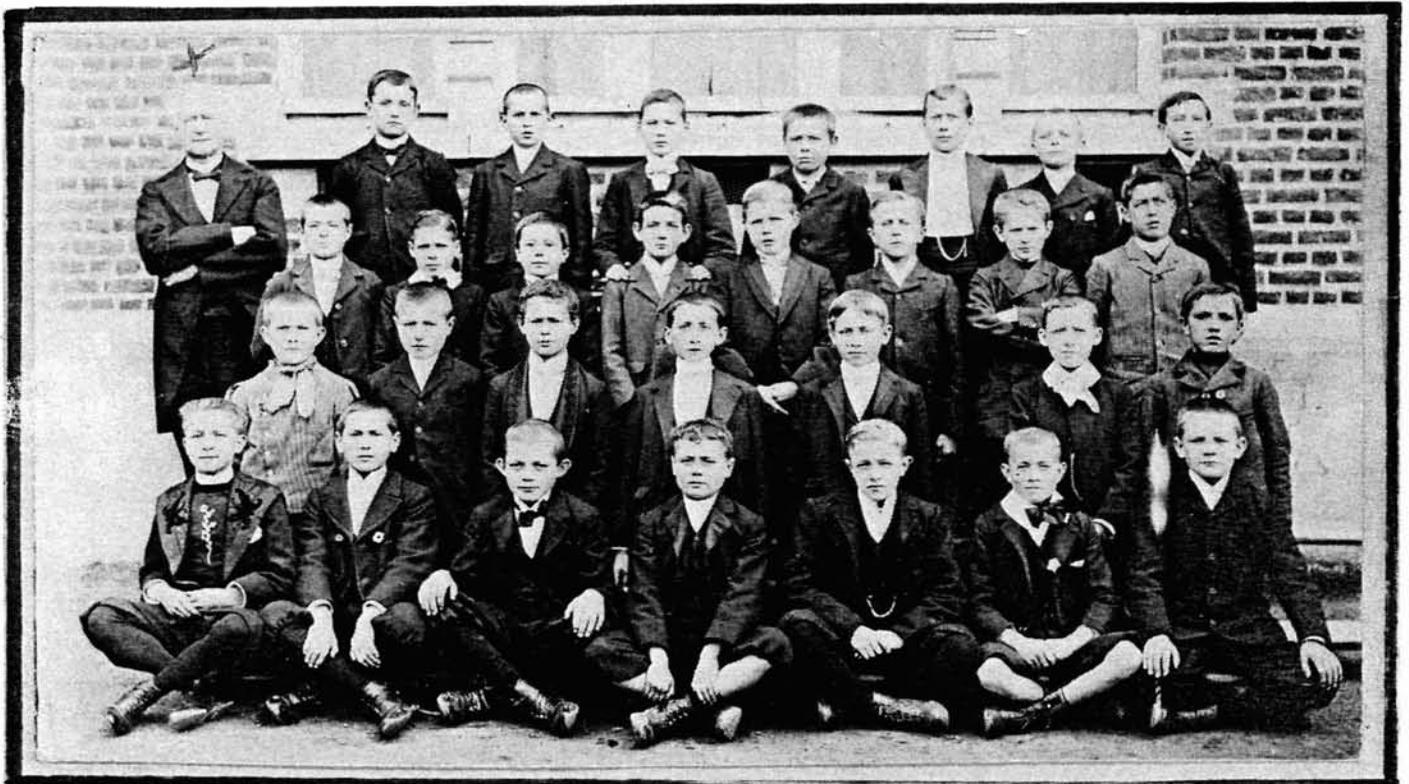
Geschied- en
heemkundige kring
van Ukkel
en omgeving

UCCLENSIA

Bulletin Bimestriel — Tweemaandelijks Tijdschrift

Novembre — November 1992

Numéro 143

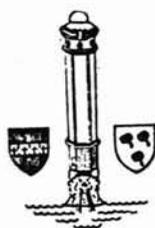


UCCLENSIA

Organe du Cercle d'histoire,
d'archéologie et de folklore
d'Uccle et environs, a.s.b.l.
Rue Robert Scott, 9
1180 Bruxelles
Tél. 376 77 43 - C.C.P. 000-0062207-30
novembre 1992 - n° 143

Orgaan van de Geschied- en
Heemkundige Kring van Ukkel
en omgeving, v.z.w.
Robert Scottstraat 9
1180 Brussel
Tel. 376 77 43 - P.C.R. 000-0062207-30
november 1992 - nr 143

S O M M A I R E - I N H O U D



Les écoles primaires communales à Uccle au XIXe siècle(VII) par Louis Warzée	p. 2
A propos de la Saint-Thomas(III) par Louis Warzée	p.10
Bedenkingen bij het artikel:"La ligne 43 et ses origines" bij Robert Boschloos	p.13
Glané dans nos archives-Seigneuries de Carloo et de Stalle par Henri de Pinchart	p.14



LES PAGES DE RODA - DE BLADZIJDEN VAN RODA

Les papeteries de Rhode-Saint-Genèse(II) Barak nr 30(V)	par Michel Maziers door J. Vanden Brouck	p.17 p.22
--	---	--------------

En couverture:une classe à Saint-Job avec Jean Benaets(don de
Mme De Hertogh)

Publié avec le soutien de la Communauté française de Belgique-Ministère
de la Culture et des Affaires sociales(service du Patrimoine Culturel
et de l'Education Permanente),de la province de Brabant et de la com-
mune d'Uccle.

* 7e partie *

Les écoles primaires communales à Uccle
=====

au XIXe siècle.
=====

B.- L'école primaire communale de Saint - Job (Suite et fin)

Quels furent à l'école de Saint - Job les problèmes essentiels au cours des dernières décennies du XIXe siècle ? Ils étaient de trois ordres :

- 1.- La surpopulation de la petite école incita les autorités communales à envisager la construction d'un nouvel établissement mieux adapté aux exigences de la pédagogie et de l'hygiène;
- 2.- La séparation des filles et des garçons impliqua à brève échéance l'instauration de mesures appropriées et à plus longue échéance la construction d'une nouvelle école qui leur serait exclusivement réservée;
- 3.- L'afflux de trop jeunes enfants dans les classes primaires imposa la création de classes gardiennes (classes Froebel ou classes maternelles) réunissant dans un jardin d'enfants les petits âgés de moins de 6 ans.

L'école fut dirigée de main de maître par M. Jean Benaets, qui jouissait de l'estime de toute la population et en particulier de ses élèves.

Parmi tous les instituteurs ucclois, il fut le seul à avoir une rue desservant sa propre école (La rue de la Récréation devint rue Jean Benaets le 1r juillet 1926, immédiatement après le décès de l'instituteur survenu le 27 juin de la même année) (25).

* * *

Mademoiselle Vandervorst, la fille du sous-instituteur, fut nommée pour les cours qu'elle donnait depuis plusieurs années déjà aux fillettes de Saint - Job: tricot, couture, coupe, point de marque, ravaudage et remail- lage (08.01.1872).

Il était bien entendu que cette fonction ne se justifierait plus dès que l'école des filles deviendrait autonome.

L'idée de créer une école distincte était dans l'air ! Mais il fallut encore des années de patience et de travail dans de pénibles conditions avant que cette autonomie soit acquise: exactement 43 ans !.

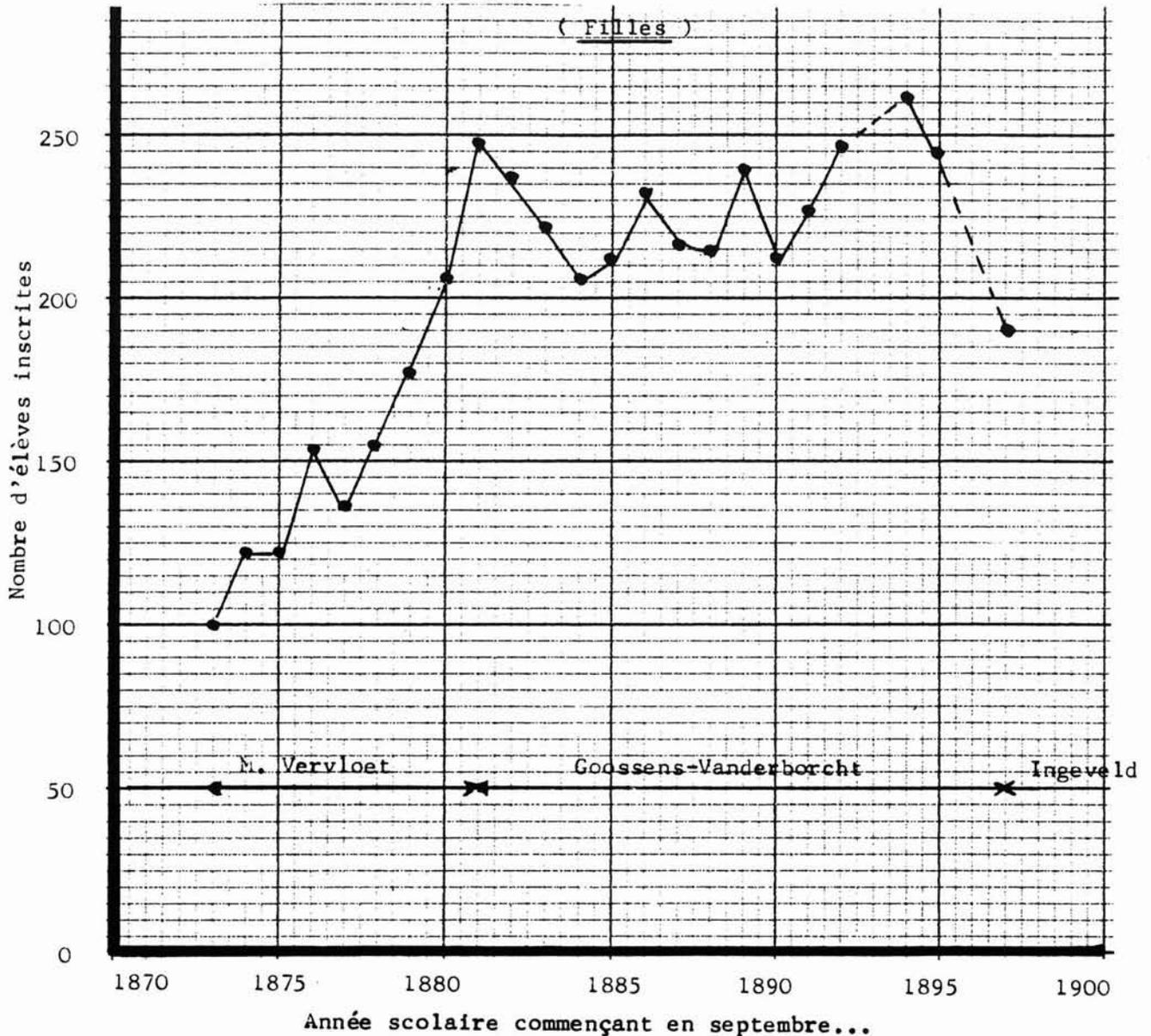
Comme ce fut le cas à l'école du Centre, la proposition fut avancée d'augmenter le nombre des locaux en scindant les classes par des cloisons amovibles, de manière à séparer les sexes et de réaliser ainsi - fort mal, il est vrai - une école distincte pour filles. Que l'on aille donc jeter un coup d'oeil à la vieille école de Saint - Job: il apparaîtra d'emblée combien cette solution était inadéquate, d'autant plus que l'unique institutrice menait seule ses 122 fillettes (05.10.1874).

Pour les très jeunes enfants, la situation n'était guère meilleure. Le gouverneur de la province de Brabant ne manqua pas d'attirer l'attention des autorités communales sur la nécessité, pour la section gardienne, de disposer d'un local convenable, autre que celui affecté à l'enseignement primaire.

Or, M. Vandervorst était locataire du prince de Ligne. Il n'hésita pas à céder une partie de son propre logement pour accueillir provisoirement le jardin d'enfants (qui comptait 160 élèves !) en attendant la construction d'une école foebelienne. (04.11.1876). Les travaux nécessaires furent

(25) R.Meurisse et son équipe de chercheurs: Découvrez Uccle, une mosaïque des rues et places.

Fig. 21.

Ecole primaire communale de Saint-Job: Evolution de la population.

entrepris pour aménager tant bien que mal l'habitation de l'instituteur (dont coût 1.200 francs) (24.01.1877).

Le prince de Ligne se montra tout disposé à céder gratuitement un terrain situé à côté de l'école primaire de manière qu'on puisse y ériger une école " dans les conditions recommandées, selon le système Froebel " (24.01.1877). Les mois, puis les années passèrent...

La commune laissa ainsi échapper une magnifique occasion qui lui était offerte d'acquiescer sans bourse délier un terrain approprié à l'érection de la petite école Froebel. Il fallut une nouvelle intervention du pouvoir de tutelle pour que soient enfin élaborés les plans de l'école maternelle, qui serait en même temps... prison communale ! (05.08.1880). Hélas, entretemps les héritiers du prince de Ligne se firent tirer l'oreille pour offrir gratuitement le lopin de terre nécessaire et la commune envisagea même de les faire comparaître devant la justice (06.02.1881).

Une solution à l'amiable fut proposée: pourquoi ne pas traiter à l'intermédiaire des notaires qui géraient l'héritage ? En cas d'insuccès, il aurait toujours été possible de procéder par expropriation pour cause d'utilité publique (02.09.1881).

A la fin de 1881, la situation n'avait pas encore évolué. Trois solutions furent envisagées :

- 1.- Aménager la maison de M. Vandervorst qui fut jadis la première école communale du hameau, abandonnée en raison de la vétusté des locaux;
- 2.- Acheter l'estaminet (!) " Le grand Turc " au Vivier d'Oie, qui était une habitation spacieuse;
- 3.- Construire une nouvelle école (08.12.1881).

Ce fut - provisoirement - cette dernière solution qui fut adoptée. Et les plans furent établis... sans que l'on sache où le bâtiment serait érigé ! (22.01.1882). On y avait prévu les classes, la salle de police et un hangar pour les pompiers.

L'inconvénient de ce plan résidait dans le fait que les prisonniers devaient nécessairement traverser les salles de classe pour atteindre leur cachot (08.07.1882) ! Exemple peu édifiant pour de jeunes enfants !

Entretemps, le nombre d'enfants de moins de 6 ans avait atteint 250 unités ! Que faire en présence de cette marée juvénile ? Le conseil décida de les promener dans la nature chaque fois que le temps le permettait ! Par beau temps le problème était résolu. Mais imagine-t-on une seule institutrice menant, comme un troupeau, plus de deux cents enfants en promenade ? Quelle responsabilité ! Quelle négation aussi de tous les principes de la pédagogie Froebel !

La population de Saint - Job finit-elle par se lasser de ces perpétuels attermolements ? Estimait-elle être laissée pour compte par les autorités siégeant au centre de la commune ? Toujours est-il que les habitants demandèrent que la paroisse de Saint - Job (Saint-Job, Vert Chasseur, Vivier d'Oie, Fort Jaco, Petite Espinette, Verrewinkel et Engeland) avec ses 2.112 hectares soit séparée d'Uccle (181 ha seulement) et érigée en commune distincte (10.06.1888 & 26.06.1888).

Soucis financiers de la commune ? Peut-être ! Pourquoi dispenser gratuitement l'enseignement à tous les enfants alors que certains parents sont solvables ? Les écoles gardiennes ne pouvaient être gratuites pour les élèves solvables ! " Il faut les faire payer, car l'école n'a d'autre but que d'accueillir les enfants dont les parents ne peuvent assurer leur garde à domicile " (Proposition de M. Brunet: 05.02.1888). Froebel, où es-tu ? Cette proposition, qui traduisait bien les tendances de certains conseillers, fut rejetée (26.06.1888).

Comme on le voit, la conception de certains édiles communaux était indéniablement rétrograde. Les écoles gardiennes ne devaient que suppléer au rôle de la mère, lorsqu'elle était dans l'incapacité de surveiller elle-même ses enfants. Ces classes ne seraient-elles que des " garderies d'enfants " ? En réalité, l'enseignement que l'on tentait d'y donner était nul (et pour cause !) et les efforts stériles.

Les enfants de parents solvables n'y avaient pas leur place: les mamans n'avaient qu'à s'en occuper jusqu'à l'âge de la scolarité ! (29.07.1888). On mesure bien le chemin parcouru dans les mentalités entre la fin du siècle dernier et la période actuelle.

Les projets de construction furent réduits à néant par le plan de liaison ferroviaire Schaerbeek - Hal qui devait précisément passer à l'endroit choisi (05.09.1899). Et tout fut à recommencer !

Le choix finit par se porter sur un terrain de 39 ares 50 centiares en bordure de la chaussée de Saint - Job, dont le prix d'achat était particulièrement avantageux (13.902 francs contre une prévision de 15.628 francs) (01.10.1900).

L'architecte Jacobs dessina l'avant-projet de l'école (11.11.1900). La cahier des charges s'éleva à 99.129 francs 50 centimes (04.03.1901) et l'adjudicataire (à 98.734 francs), M. Henri Van Campenhout, put entamer les travaux (23.05.1901).

Pourquoi avoir tant insisté sur la section maternelle ? Uniquement parce que l'affluence des petits enfants d'âge préscolaire avait rendu invivable la situation de l'école primaire, envahie, débordée. À défaut de ce groupe froebélien elle serait peut-être restée longtemps encore dans la vieille école de la place de Saint-Job. C'est sous le poids du nombre qu'elle a cédé pour emménager dans de beaux locaux construits selon les normes en vigueur à l'époque.

Remarquons au passage qu'entre le moment où la nécessité s'est fait sentir 5. de créer une école maternelle et le moment où les travaux de construction ont commencé, trente-trois années s'étaient écoulées, l'équivalent d'une génération. Les demandes des parents n'ont été exaucées qu'au moment où leurs enfants avaient eux-mêmes des bambins; en âge d'école...

* *
*

Sous le gouvernement libéral de 1879 - 1884, le ministre s'était soucié d'améliorer l'enseignement des communes en les aidant à construire des écoles rationnelles, bien adaptées aux impératifs de l'hygiène, conçues pour donner un enseignement frontal, certes, mais néanmoins efficace. Des plans-types furent publiés et les architectes s'en inspirèrent afin que les communes puissent obtenir les subsides de l'Etat. L'école de Saint-Job répond pleinement aux conditions recommandées.



Fig.22 : Une des deux ailes de l'école communale de Saint-Job. Pour reconstituer son état d'origine un petit effort d'imagination s'impose: les fenêtres actuelles ont été renouvelées et le toit de tuiles rouges a été remplacé par un toit d'ardoises.

Citons-en quelques caractéristiques, que l'on retrouve dans les vieilles écoles de village mais aussi dans certaines écoles urbaines importantes. L'école de Saint-Job se compose de deux ailes, toutes de plain pied, comprenant chacune quatre fois deux classes, séparées deux à deux par un couloir-vestiaire. A chaque extrémité des couloirs, une porte donne accès d'un côté à la cour de récréation et de l'autre côté au jardin.

Dans toute l'agglomération bruxelloise, l'école de Saint-Job est peut-être la seule à avoir été construite de cette manière. Les autres établissements sont bâtis sur plusieurs niveaux.

L'objectif essentiel des plans-types était de faire construire des écoles sans luxe, utilisant la brique du pays et des matériaux indigènes (pierre bleue notamment; fonte et acier). Le cachet esthétique était obtenu par l'alternance des couleurs: briques rouges et briques blanches; pierre bleue.

Il n'était plus question de suspendre les vêtements dans les classes. Les vestiaires avec évier et eau courante assuraient un minimum d'hygiène

dans les classes.

En résumé: on avait voulu construire des écoles solides, bon marché et présentant un aspect esthétique.

Les installations sanitaires occupaient un mur de la cour de récréation et un auvent servait d'abri en cas de mauvais temps.

Le schéma de la page suivante résume l'essentiel des conditions de bâtisse et de nombreux lecteurs, en brassant leurs souvenirs d'écoliers, reconnaîtront ici et là des caractéristiques des écoles qu'ils ont fréquentées jadis.

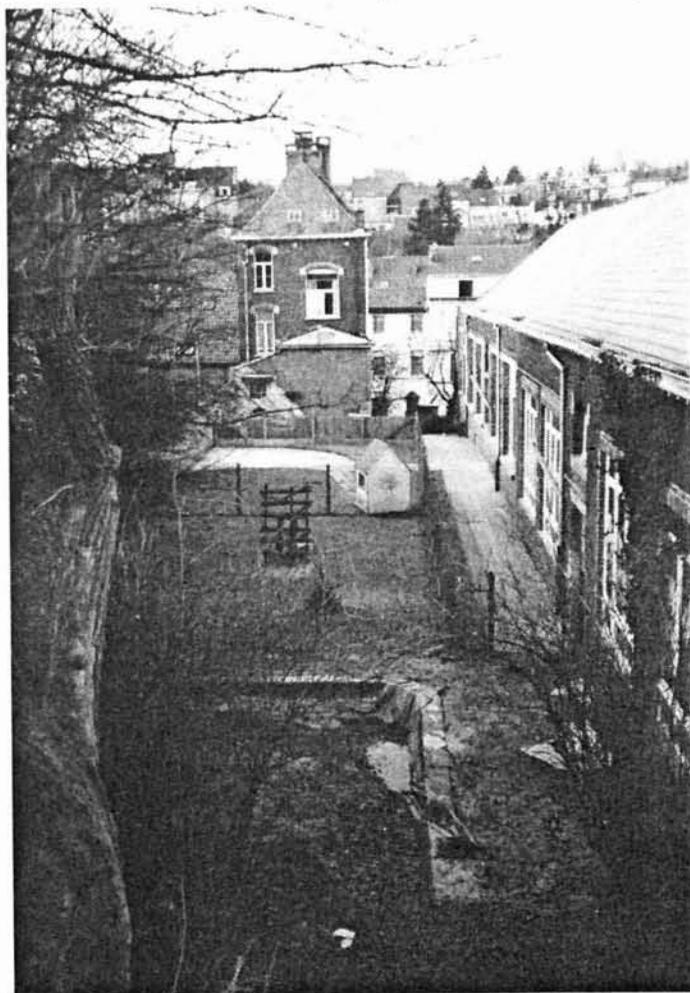


Fig. 23 : Ecole primaire communale de Saint-Job:
Maison et jardin de l'instituteur.

Le jardin potager a été transformé en jardin d'agrément par les occupants actuels. L'aile ouest de l'école a été profondément transformée. A l'origine, le long mur bordant le jardin était un mur aveugle, percé seulement des deux portes des couloirs transversaux. La toiture était couverte de tuiles rouges. La maison d'école est restée inchangée.

ficiaient aussi, moyennant paiement de... deux centimes.

Annuellement, des vêtements étaient distribués, alternativement aux filles et aux garçons.

La famille Errera intervint aussi dans les frais des excursions scolaires (26).

Signalons enfin que la construction de la nouvelle école, réservée uniquement aux filles, fut envisagée en 1894. Les travaux commencèrent rue Jean Benaets en 1914 et furent achevés, en pleine guerre et non sans peine, en 1917. L'inauguration officielle de l'école et du tout nouveau jardin d'enfants eut lieu le 5 novembre 1917.

Le logement de l'instituteur est proche de l'école. A Saint-Job, il s'agit d'un énorme bâtiment dont la construction posa des problèmes en raison du mauvais état du sol. Un radier de béton dut être coulé pour soutenir la bâtisse.

L'instituteur disposait d'un jardin.

Les élèves pouvaient aussi le cultiver dans le cadre des leçons d'agriculture. Et il n'était pas rare de constater que l'instituteur alliait l'utile à l'agréable en faisant entretenir son jardin par ses grands élèves !

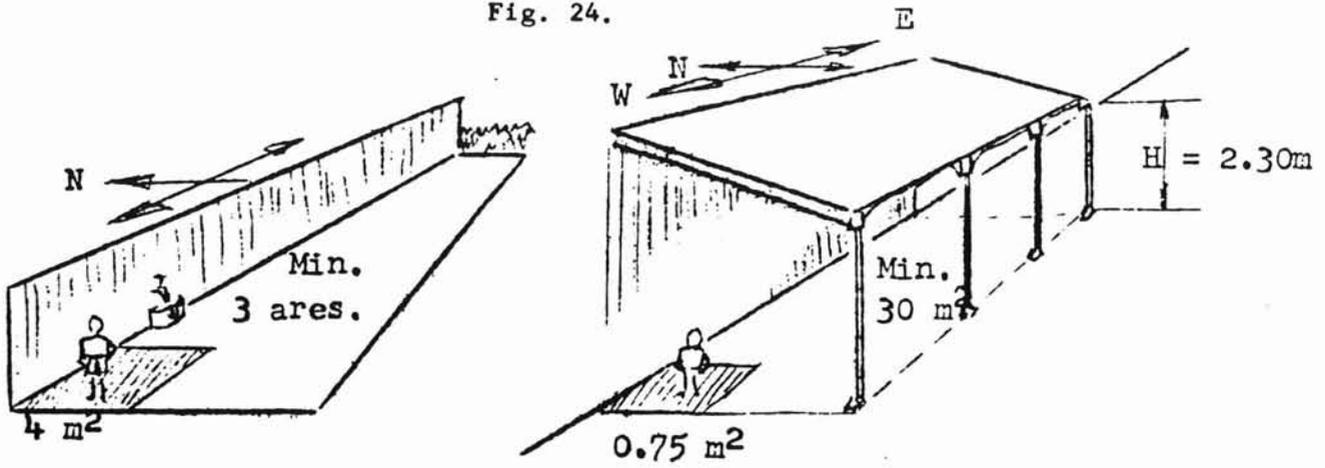
En fait, la "maison d'école" n'a été occupée que par deux directeurs: MM. Benaets et Jakemeyns. Comme dans les autres établissements communaux, un concierge a occupé ensuite la maison de direction.

* * *

Pendant de nombreuses années, l'école a bénéficié du mécénat de la famille Errera, dont le château, détruit en 1936, s'élevait entre l'avenue de l'Observatoire et l'avenue De Fré, dans une magnifique propriété arborée. A partir de 1890, la soupe scolaire fut distribuée gratuitement, chaque hiver, aux frais de M. Errera. Les enfants aisés en bénéfici-

(26) Renseignements fournis par Madame Peeters-Bickx, institutrice à Uccle et fille du directeur M. Bickx.

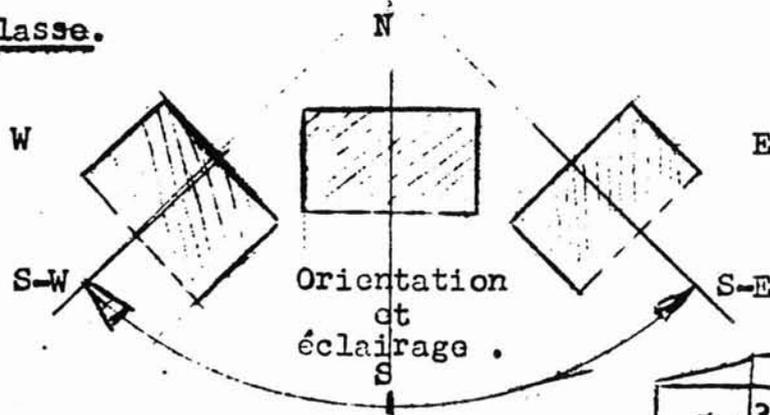
Fig. 24.



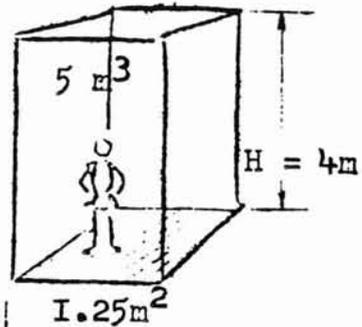
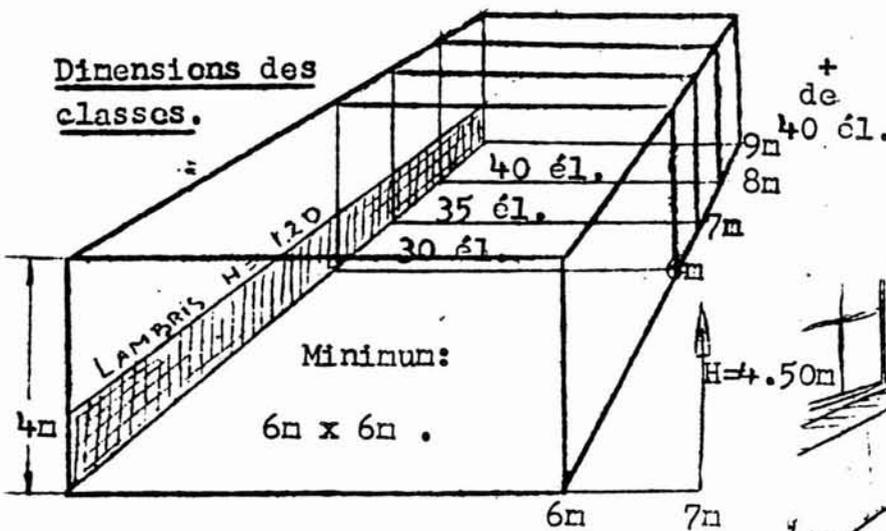
Cour de récréation.

Préau couvert.

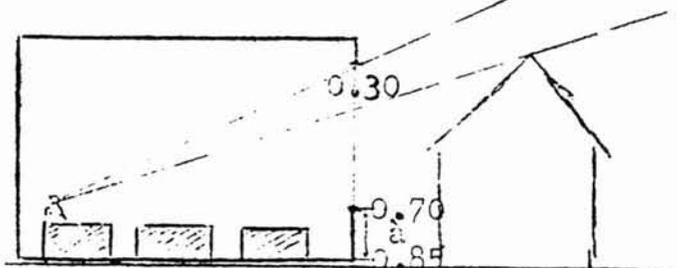
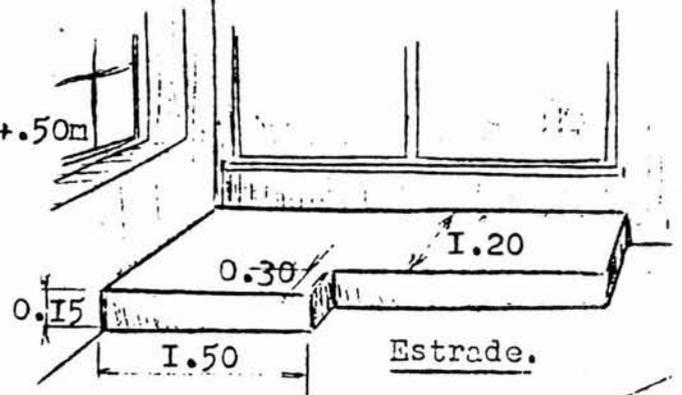
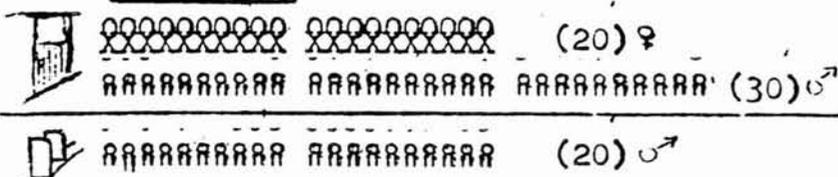
La salle de classe.



Dimensions des classes.



Installations sanitaires.



Constructions scolaires. Aménagement et ameublement des locaux scolaires affectés à l'enseignement. A.N. 25 mai 1932. N.B. 3 septembre 1932.



Fig. 25 : Grez - Doiceau.

L'école primaire communale, située le long de la route de Wavre à Jodoigne, est une école rurale caractéristique répondant aux exigences des plans-types du gouvernement. Construite, comme l'école de Saint-Job, entièrement de plain-pied, son auvent (à gauche) servait d'abri en cas d'intempéries. La toiture couverte de roofing est une concession aux exigences du modernisme !

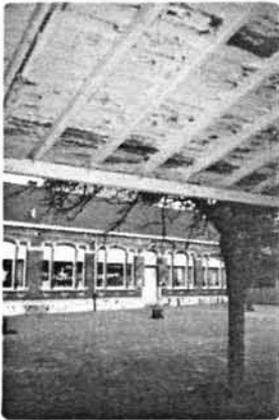


Fig. 26 : Uccle Saint-Job.

L'auvent, reposant sur des colonnes de fonte, était le seul endroit où les élèves pouvaient s'abriter de la pluie, de la neige et du vent. Il répond aux exigences du "préau couvert" esquissé à la Fig. 24.



Fig. 27 : Watermael.

L'école des Cèdres, rue du Gruyer 8, proche de la place Keym, date de 1893 - 1895.

Le ravalement récent des murs extérieurs met bien en évidence le souci de l'architecte de donner à l'ensemble du bâtiment un cachet esthétique, tout en respectant scrupuleusement les exigences des plans-types du gouvernement.



Fig. 28 & 29 : Saint - Gilles.

L'école primaire n°4, place de Bethléem, a été inaugurée le 9 juillet 1905.

L'habitation de l'instituteur, avec terrasse à l'étage, est imposante.



Les classes forment un ensemble harmonieux, toutes en briques rouges et en pierre bleue. L'architecte a prévenu toute monotonie en décorant cette longue façade de trois avancées surmontées de frontons triangulaires supportant des obélisques.

Les ancrages en fer forgé sont très décoratifs.

Fig. 30 : Ixelles.

L'école primaire communale, avenue des Eperons d'Or 16, est due à l'architecte Léopold Delbove.

Parfaitement conforme aux plans - types du gouvernement, elle fut inaugurée le 12 août 1883.

Le vaste préau central couvert est accessible aux garçons par l'avenue des Eperons d'Or et aux fillettes par la rue du Presbytère (Rue A. De Witte).

Le style de la façade devait concourir à l'aspect pittoresque des constructions avoisinant les étangs.

Les plans valurent à leur auteur un diplôme d'honneur à l'Exposition d'Hygiène de Londres en 1883.

Fig. 31 : Ixelles.

L'Ecole des Arts, rue Sans-Souci, de style néo-renaissance, s'est établie dans le bâtiment qui servit précédemment d'orphelinat pour filles (1884).

L'entrée principale est à gauche et la photo ne montre que l'enfilade des classes, réparties symétriquement de part et d'autre de la porte donnant sur la cour de récréation.

L'oeil-de-boeuf était-il destiné à recevoir une horloge ?

Fig. 32 : Saint - Gilles.

La commune de Saint-Gilles décida le 4 octobre 1879 de construire une école moyenne pour filles et une école moyenne pour garçons place de Parme (actuellement place Morichar). La construction fut entamée en 1871 et l'inauguration officielle eut lieu en avril 1882.

Les deux frontons portent l'inscription:

} à gauche: Ecole moyenne
 } à droite: Section d'athénée.

L'établissement repris par l'Etat en 1949 se dénomme actuellement " Athénée Paul Delvaux " (en souvenir de son ancien rhétoricien).

L'immense préau couvert, avec galerie à l'étage, est manifestement inspiré de l'architecture de l'"ECOLE MODELE", ouverte à Bruxelles par la Ligue de l'enseignement (Boulevard M. Lemonnier 110) en 1875.

Fig. 33 : Uccle - Centre.

L'école communale des filles, square Georges Marlow, est précédée de l'importante maison réservée à la directrice. Elle est actuellement occupée par le concierge.

Les classes se trouvent à l'arrière, le bâtiment à front de rue faisant écran contre le bruit de la circulation.

Bien qu'inauguré en 1903, ce complexe scolaire répond aux exigences des plans-types du gouvernement libéral (1879-1884).

A suivre.

Louis WARZÉE.

A propos de la Saint - Thomas.

WCCLENSIA, dans son numéro de mai 1992, s'est interrogé sur la pratique d'exclusion familiale ou scolaire, lors de la Saint-Thomas, le 21 décembre.

Qu'est devenue cette pittoresque tradition ?

Où et comment se pratique-t-elle encore ?

Pour la savoir, il suffisait d'interroger d'anciens étudiants qui avaient éventuellement vécu cette tradition. Ou mieux encore, de s'adresser à des enseignants d'un certain âge - voire d'un âge certain! - qui, au cours d'une longue carrière, auraient été les victimes toutes désignées de la fronde estudiantine.

Or, surprise, saint Thomas semble bien ignoré des familles ou des écoles durant la période 1919 - 1992.

A.- France.

Des enseignants français n'en avaient jamais entendu parler et toutes les investigations menées auprès de leurs collègues sont demeurées vaines (1). "Bien entendu, nous avons connu des fêtes ou manifestations anticonformistes, de renversement des valeurs, de transgressions, etc. etc. Plutôt au temps du carnaval" (2).

B.- République Fédérale d'Allemagne.

La tradition de la Saint-Thomas est totalement inconnue en Bade-Wurtemberg (3) et aucun des collègues consultés n'a eu vent de manifestations estudiantines en cette matière.

C'est vrai aussi pour les étudiants belges des écoles des F.B.A. (4). Tout au plus y fête-t-on la "Weibenfastnacht", qui n'a rien à voir avec saint Thomas, et au cours de laquelle les femmes (et les élèves !) s'en prennent aux cravates des hommes en leur coupant ce symbole de... virilité ! La plupart des professeurs masculins viennent en polo à l'école, à moins qu'ils ne soient suffisamment sûrs de leur autorité pour être assurés de rentrer chez eux avec une cravate intacte. Ici aussi, nous sommes proches du carnaval et bien loin du 21 décembre.

C.- Autriche.

Restons en pays de langue germanique: Dans les régions de Vienne et de Salzbourg on ignore tout de la Saint-Thomas (5).

D.- Suisse.

En Suisse, dans le canton de Genève, il n'est pas question de Saint-Thomas. C'est dans la logique des choses: "Genève n'est plus la Rome protestante qu'elle a été; elle a gardé ses traditions calvinistes et nous ne fêtons jamais aucun saint chez nous" (6).

E.- Europe méridionale.

Aussi bien en Italie (7), qu'en Grèce (8) ou au Portugal (9), Saint-Thomas ne se fête dans les familles ni dans les écoles. Tout au plus, les Portugais connaissent-ils, le 1^{er} juin, la "Fête des enfants" qui présente quelques analogies lointaines avec la Saint-Thomas.

F.- Royaume-Uni et Afrique du Sud.

Notre correspondant a été bien étonné d'apprendre que la Saint-

Thomas se fêtait chez nous. Lui, qui avait boursingué sur toutes les mers du globe, n'en avait jamais entendu parler (10).

G.- Belgique.

Il ne reste à envisager^{qu'} ce qui se passe (ou se passait!) en Belgique.

Un premier exemple, localisé à Bruxelles, a été cité dans le numéro d'Ucclesia en mai 1992.

En tant que tradition familiale, la Saint-Thomas est signalée à Malines et, plus récemment, à Bertem près de Louvain (11.) jusque dans les années '70.

Cette tradition familiale et populaire se fêtait le 28 décembre, jour des Saints-Innocents et se dénommait "Sluitjesdag" (jour d'exclusion, de "mise à la porte"). La victime de cette exclusion était le père de famille. Il n'était admis parmi les siens qu'à la condition d'offrir des friandises, de promettre de raconter une histoire ou d'organiser une activité récréative. Alors seulement, la porte lui était ouverte.

Rien ne dit que les jeunes générations perpétuent cette tradition aussi pittoresque qu'irrespectueuse.

Par contre, à Tirlemont, la Saint-Thomas semble avoir connu un plus grand écho (12).

A l'école normale provinciale, les professeurs se faisaient "mettre à la porte" en décembre, mais pas nécessairement le 21 car cette date coïncidait avec les examens du premier trimestre, ce qui n'incitait pas à la plaisanterie ! La date la plus proche et la plus propice était alors choisie, éventuellement le jour des Saints-Innocents.

Vers 1950, cette coutume d'exclusion était encore bien vivante. Par contre, vers 1970, elle s'était totalement perdue.

Le jour de l'exclusion, les professeurs percevaient déjà dans les rangs, avant que la sonnerie annonce le début des cours, une certaine tension annonciatrice de... Saint-Thomas. Si certains enseignants ne remarquaient rien, d'autres plus perspicaces étaient parés pour faire face à la fronde estudiantine. Les uns mitonnaient déjà une bonne sanction collective, bien exemplaire, pour compenser leur heure de cours perdue. Quelques astucieux, négligeant les rangs du matin, se faufilaient à l'insu de tous dans leur classe avant l'arrivée des élèves et leur coupait ainsi l'herbe sous le pied en les attendant, assis placidement à leur bureau. Ces attitudes négatives étaient plutôt rares.

Lorsque les professeurs ignoraient la Saint-Thomas (ou... feignaient de l'ignorer !), les élèves se barricadaient dans leur classe et organisaient un chahut monstre. Un message était glissé sous la porte et les "rebelles" y faisaient part de leurs exigences: abolir une heure de cours, organiser une excursion, aller ensemble boire un verre au café du coin, permettre de fumer une cigarette en classe, etc... Dès que la proposition était acceptée, la porte s'ouvrait largement sous les acclamations de toute la classe.

Des professeurs astucieux (13) et avertis avaient prévu l'événement et s'étaient organisés en conséquence en proposant aux "mutins" de leur raconter: la vie d'un homme célèbre ou un événement d'actualité; de leur réciter des poèmes; de leur révéler leurs propres frasques (pas toutes !) d'étudiants, etc...

Le professeur d'histoire avait élaboré des centaines de questions (... et de réponses) portant sur l'histoire (évidemment!), la géographie, l'actualité, les faits divers, etc... afin d'organiser un "QUIZ": la classe était partagée en deux équipes; dans chacune d'elles un porte-parole était seul habilité à fournir les réponses concoctées par son groupe. Les scores étaient notés au tableau. L'atmosphère était vite surchauffée, animée, bruyante, ... Questions et réponses fusaient et... l'heure de "cours" était bien vite passée. Certains élèves en redemandaient même !

Quant aux grincheux qui s'étaient refusés à jouer le jeu, ils n'avaient d'autre ressource que de se replier sur la salle des professeurs

soit pour y tuer le temps, soit pour imaginer quelque bonne sanction qui... allait quand même demeurer lettre morte: le directeur de l'école intervenait en conciliateur pour aplanir les rancœurs et... lever les punitions.

H. - En résumé...

Les seules manifestations de la Saint-Thomas dont nous ayons eu vent se situent dans un triangle dont Bruxelles, Malines et Tirlemont sont les sommets. Un territoire donc bien restreint !

Il semble qu'ailleurs en Belgique, en Flandre (14) et en Wallonie cette pittoresque tradition n'ait pas cours.

Espérons que quelqu'un puisse nous démentir !

Références:

Louis WARZEE.

- (1) F Mme A.: Grenoble.
- (2) F René P.: Paris et Villeneuve-Loubet.
- (3) D Walter H.: Waldkirch-Buchholtz (Bade-Wurtemberg).
- (4) FBA Renée C.: Rösraath (R.F.A.)
- (5) A Rudolfina H.: Vienne.
- A Inès S.: Salzburg.
- (6) CH Wally F.: Collonge-Bellerive Genève.
- (7) I Mario F.: Rome et Bruxelles.
- I Pierino Luigi A.: Tarente.
- (8) GR Irène: Athènes.
- (9) P Gomez: Lisbonne.
- P Marina T.: Matoshinos.
- (10) GB Rodger: Leeds &
- RSA Roodepoort.
- (11) B Hilda D.: Bertem-Louvain.
- (12) B Jef C.: Diest.
- (13) B Alfons S.: Kessel-Lo-Leuven.
- (14) B Tina V.: Dilbeek &
- B Marcelle B.: Strombeek-Bever.

VINGT-UNIÈME JOUR.

SAINT THOMAS, APOSTRE.

THOMAS, nommé en grec Dydimé, c'est-à-dire jumeau, étoit Galiléen de naissance. Il s'attacha à la suite de Jésus-Christ, qui le choisit la seconde année de sa prédication pour être un de ses douze Apôtres. L'Évangile ne nous apprend rien de lui en particulier depuis son élection jusqu'à la mort de Lazare, peu avant la passion de Jésus-Christ. Ce divin Sauveur fit connoître à ses disciples, qu'il vouloit retourner en Judée, pour ressusciter Lazare. Ils tâchèrent tous de le détourner de ce voyage, en lui représentant que les Juifs cherchoient à le faire mourir. Mais Thomas dit aux autres: « Allons-y aussi, afin de mourir avec lui. Dans la cène J. C. avoit dit à ses Apôtres, Vous sçavez bien où je vais, & vous en sçavez le chemin. Thomas répondit, Seigneur, nous ne sçavons pas où vous allez: comment en pourrions-nous sçavoir la voye? Jésus lui dit: « Je suis la voie, la vérité & la vie: per-

sonne ne va au Père que par moi. » Dans le tems de la passion Thomas prit la fuite comme les autres, & fut si frappé de la mort de J. C. que lorsque les autres lui rapportèrent qu'ils avoient vu le Seigneur ressuscité, il n'en voulut rien croire, & leur dit: « Si je ne vois dans ses mains la marque des clous, & si je ne mets mon doigt dans le trou des clous, & ma main dans la plaie de son côté, je ne le croirai pas. » Huit jours après, les disciples étoient encore dans le même lieu, & Thomas avec eux. Jésus vint, quoique les portes fussent fermées; & se tenant au milieu d'eux, il leur dit: « La paix soit avec vous. Il dit ensuite à Thomas: « Portez ici votre doigt, & confidez mes mains; approchez aussi votre main, & mettez-la dans mon côté, & ne soyez plus incrédule; mais fidèle. Thomas répondit en disant: Mon Seigneur & mon Dieu! Jésus lui dit: Vous avez cru, Thomas, parce que vous m'avez vu. »

BEDENKINGEN BIJ HET ARTIKEL : " La ligne 43 et ses origines ". (1)

Het artikel " La ligne 43 et ses origines " heeft mij ontgôcheld in die zin dat men nergens de benaming Verrewinkel tegenkomt, temeer dat het ontstaan van die lijn oorspronkelijk de bedoeling had om de inwoners van Verrewinkel uit hun afzondering te halen.

De schrijver van het artikel spreekt altijd van Vivier d'Oie, St. Job, Linkebeek, Calevoet en Globe. De omleiding langs Linkebeek is er maar in 1952 gekomen.

Wie waren de meeste kliënten van de lijn ? Het grootste deel was van Verrewinkel en ook bezoekers van het rusthuis La Tour de Freins, in de volksnaam " het Hospice ", alsook de herstellende want zij die zich konden verplaatsen mochten eens per week op familiebezoek op een namiddag. Mannen en vrouwen op een verschillende dag.

De inwoners van de Diesdelle en St. Job maakten alleen bij uitzondering gebruik van de bus, zij hadden tram 6, 10 en de V ter beschikking om naar Ukkel of Brussel te gaan. De bevolking van Kalevoet had nog meer mogelijkheid om zich te verplaatsen. Op de spitsuren en bijzonder bij slecht weer waren er plaats te kort bij vertrek te Verrewinkel. Een groot aantal personen werkte in de fabrieken van Kalevoet en Stalle. 'S avonds was het andersom en kwam de bus overbeladen te Verrewinkel aan.

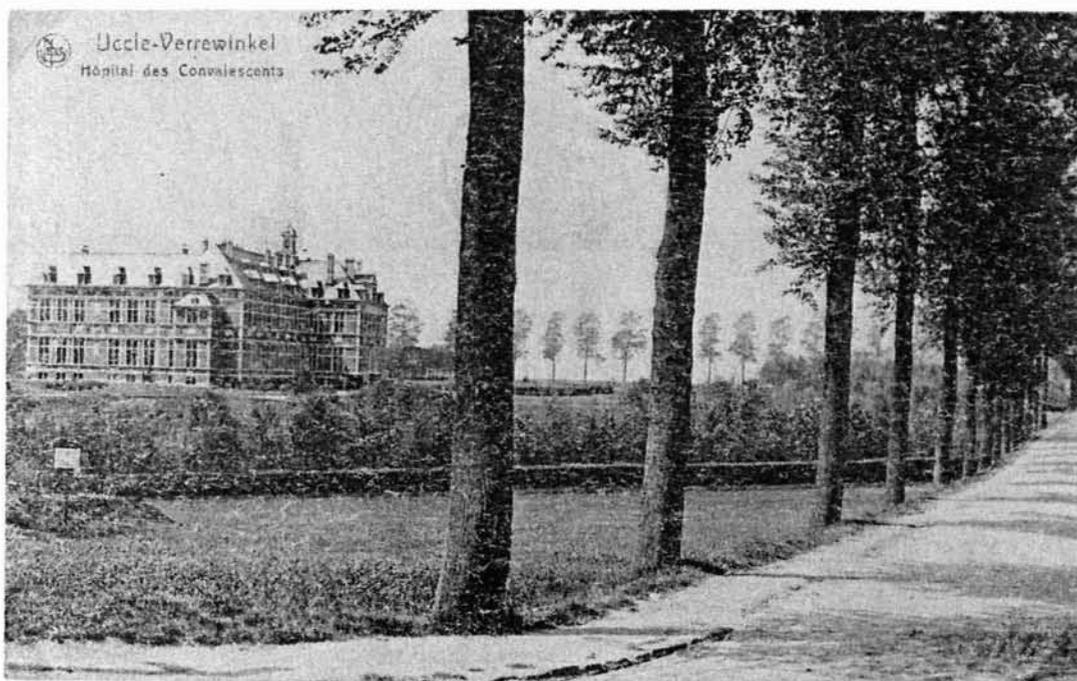
Ik vraag mij steeds af waarom sommige personen zo een hekel hebben om de naam Verrewinkel uit te spreken. Het dorp had 2 bedreivige scholen waaronder de zusters-school met een afdeling Kinderwelzijn gekend als de weging en de nu nog bestaande gemeenteschool. Het heeft sinds lange jaren een aktieve voetbalploeg die kon wedijveren met Ukkelsport en Leopold.

Het is steeds een droomstreek voor schilders die er in ontelbare kunstwerken Verrewinkel vereeuwigd hebben. Dichters en schrijvers kwamen er inspiratie zoeken.

Verrewinkel is reeds genoemd in de 13e eeuw, het bos had er een eigen boswachter. Dat Verrewinkel deel uitmaakt van St. Anna en niet omgekeerd tot daar toe maar het zou spijtig zijn moest de benaming verdwijnen zoals Carlo verdwenen is. Gelukkig is er nog een straat en het kerkhof die de naam Verrewinkel dragen.

BOSCHLOOS Robert

(1) Zie Ucclesia nr 130 (maart 1990) - pp. 4 tot 7.



GLANE DANS NOS ARCHIVES.

Monsieur de Pinchart nous communique encore un certain nombre de références d'archive relatives aux seigneuries de Stalle et de Carloo. Nous les publions ci-après.

A. Seigneurie de Carloo.

Octobre 1644 - Gilles van der Noot écuyer, seigneur de Carloo expose à la Chambre des comptes que de toute ancienneté une bordure de bois existait autour de son vivier au lieu dit Vivier d'Oye, formant ceinture avec la forêt de Soignes et que ce bois pouvait être vendu à son profit (Officiers comptables, supplément dossier 59).

Le 26 novembre 1665 - Requête présentée à la Chambre des comptes par Gilles Vandernoot, seigneur de Carloo, afin d'obtenir un secours de 15 à 20 chênes afin de pouvoir reconstruire son château détruit par le feu sans raisons connues le 28 juin entre 11 et midi. Il rappelle que ledit château a déjà été détruit par le feu par les mutins de la ville de Diest le 4 mai 1604. Il obtient 20 trembles à prendre dans la forêt de Soignes (Chambre des comptes, portefeuille 106).

Le 22 septembre 1674 - Requête de Roger Wautier Vander Noot, touchant l'enterrinement de la vente de la seigneurie de Carloo sous Uccle, engagée à son père Gilles en 1639 et acquise par lui de Sa Majesté le 9 avril 1650. (Chambre des comptes, avis en finances, registre 420).

Le 28 juin 1696 - Le Souverain autorise Monsieur Rogier Wauthier van der Noot, baron de Carloo à planter des arbres sur un bonnier de terre nommé "Maenheyde" sous Uccle (Chambre des tonlieux registre 177 page 43).

Le 29 avril 1701 - Matheys Vander Meulen, charron habitant de Carloo sur la Waalsche steenweg, époux de Claire de Coen, reçoit de Monsieur Rogier Vander Noot, baron de Carloo seigneur de Duyst, époux de Dame Anne Louise Vander Gracht, la somme de 900 florins et crée une rente de 18 florins 15 sols. Il donne en hypothèque une maison et dépendances sous Carloo le long de la grande chaussée (Chambre des tonlieux registre 189 page 34).

Le 30 décembre 1711 - Procès entre Corneille Mercier, censier de la cense du château de Carloo et la veuve de Monsieur Rogier Wauthier Van der Noot, baron de Carloo, (Procès Ville de Bruxelles, carton 479).

Le 13 avril 1779 - Monsieur Jean Philippe Joseph, comte Vandernoot et de Duras, baron de Carloo, chambellan de Sa Majesté, vend à Antoine Michiels époux de Marie Thielemans habitant de Carloo une ferme et dépendances avec l'auberge portant pour enseigne "De Sterre" à la Diesdelle, actuellement tenue en location par la veuve de Judocus Mommaert. (Chambre des tonlieux registre 227 acte 17).

Le 8 août 1781 - Monsieur Jean Philippe Joseph, comte Vandernoot, fait échange avec Jean Baptiste; Jeanne Marie; Henri; Marie Anne; Josine; André et Jeanne Grinnaert, enfants de feu Henri d'une maison située sur la grande chaussée de Bruxelles à Waterloo, à la Diesdelle sous Carloo, portant pour enseigne "Den Coninck van Spagnien" contre l'immeuble portant pour enseigne "Den Sleutel" sous Carloo (Chambre des tonlieux, registre 228 page 80).

B. Seigneurie de Stalle.

Le 12 octobre 1409 - Wauter van Kersbeek, chevalier, seigneur de Stalle et Overhem reçoit du Souverain une autorisation spéciale de chasse sur l'étendue de sa seigneurie. En octobre 1644 un procès oppose l'avocat Reynbouts, seigneur de Stalle et la Comtesse douairière de Willerwal au sujet de ce privilège (Chambre des comptes, portefeuille 81).

Le 6 juillet 1647 - Requête présentée à la Chambre des comptes par Ferdinand Reynbouts, seigneur de Stalle touchant la chasse. Il déclare avoir acheté la seigneurie passé 3 ans avec la petite chasse, qu'il a été calengé par le Grand Veneur de Brabant Louis Le Comte pour avoir chassé sur la juridiction dudit Stalle deux lièvres, alors que la chasse en lisière de la forêt de Soignes est strictement réservée au Souverain (Chambre des comptes, avis en finances registre 373/1).

Le 5 novembre 1709 - Monsieur Guillaume Théodore, baron van Hamme, seigneur banneret de Stalle et Overhem, fils unique de Guillaume van Hamme et de Dame Caroline Françoise Franckheim vend à Maître Henri Gilles, greffier de Duyst et Carloo, ladite seigneurie de Stalle, Neerstalle et Overhem, avec la haute, moyenne et basse justice, le château, basse cour, chapelle, fontaines, plantations, vergers, la cense, moulin à papier, terres diverses tenues à bail par Christian de Greef etc... (Chambre des tonlieux, registre 197 page 85 et suivantes).

Le 19 novembre 1721 - Pardevant Messire Jean de Cottereau, marquis d'Assche, baron de Jauche, guidon héréditaire du Duché de Brabant, André Félix et Albert Joseph Gaubier, hommes de fiefs, le Sieur Jean Joseph du Puis, suite au trépas de son père Gilles du Puis, relève la seigneurie avec haute, moyenne et basse justice de Stalle et Overhem, avec la cense " Hof ten Haene " (anciennement nommée " Hof ten Steene ") sous Uccle et le droit de paturage en la forêt de Soignes, fief du Cornet (Procès héraldiques dossier 56).

1734 à 1793 - Livre des cens de la seigneurie de Stalle (Papiers de la famille d'Anethan n° 651).

1788 à 1791 - Compte des cens de Stalle dressé par le maire Delcor (Papiers de la famille d'Anethan n° s 738 à 746).

C. Seigneuries de Stalle et de Carloo.

Grâce à la complaisance d'un de nos collègues chercheurs aux A.G.R. qui nous a très aimablement signalé l'existence d'un manuscrit rédigé au 17e siècle par un ancien échevin de la ville de Bruxelles, nous y avons relevé les actes touchant l'ancienne entité d'Uccle et ses seigneurs.

Anno 1350 le 12 octobre - Henry de Stalle et ses frères Jean et Arent, fils de feu Henri, font partage des biens hérités (Manuscrits divers, registre 5524 page 179 verso).

Le 20 janvier 1384 - Jehanne de Wezemaël veuve d'Henri de Stalle, chevalier (ibidem, page 356).

Le 5 novembre 1386 - Pardevant Madame Catherine de Hallewyn, abbesse de Nivelles, Wouter de Carloo promet à son épouse Demoiselle Catherine de Sirejacob dite Van den Poele, l'usufruit des fiefs de Carloo et de la mayerie de Goyck (ibidem, page 368).

Anno 1387 - Guillaume de Cole fils de Guillaume achète à Aleyde, fille de Florent de Stalle, chevalier, épouse de Henri Vander Leck, le moulin de Stalle dit Slackmolen (ibidem page 373 verso).

Le 21 janvier 1378 - Henri de Stalle fils naturel de Guillaume, chanoine d'Anvers (ibidem page 381 verso).

Anno 1390 - Walter de Stalle fils naturel de Guillaume de Stalle; est chanoine à Anderlecht (ibidem page 392).

Le 16 octobre 1393 - Gilles de Stalle, chevalier, fils de Jean et ses frères Florent et Guillaume (ibidem page 401).

Anno 1399 - Théodore de Stalle fils de Robert (ibidem page 425).

Anno 1413 - Noble homme Walter de Kersbeek, chevalier, seigneur de Stalle et de Goitsenhoven passe accord avec Henri de Stalle fils d'Henri, chevalier, époux de Demoiselle Jehanne de Stalle (Manuscrits divers 5525 page 2à).

Anno 1404 - Pierre de Stalle fils naturel de noble homme Henri, chevalier (ibidem page 12 verso).

Anno 1405 - Henri de Stalle fils de noble homme Henri, chevalier et sa soeur Jehanne vendent à noble dame Jehanne de Wezemael l'hof ten Bayarde à Gaesbeek (ibidem page 16).

Le 23 mars 1411 - Acte de mariage entre Jean de Carloo, fils de feu Jean et Demoiselle Aleyde Vander Baeren veuve de Gilles van Hoeylaart. Il apporte la cense de Carloo et l'usufruit de la cense "te Humbert" possédé par son frère Wauthier (ibidem page 58).

Anno 1415 - Partage entre Jean de Carloo fils de feu Joes et Demoiselle Marie Vander Mons, d'une part et Wauthier de Carloo son frère, touchant les biens de Carloo et de Goyck (ibidem page 82).

Anno 1425 - Demoiselle Claire de Raanhoven fille de Gérard et veuve de Florent de Stalle. Elle décéda le 23 janvier 1432 (ibidem page 105).

Anno 1426 - Jean et Henri de Stalle, frères, fils de Pierre (ibidem p. 108v).

Le 15 avril 1435 - Elisabeth Hannart veuve de Jean de Stalle (ibidem page 118).

Le 14 février 1436 - Jean de Stalle fils naturel de Guillaume (ibidem p. 124).

Le 3 juillet 1433 - Walter de Carloo fils de Jean et son frère Jean Meerte époux de Demoiselle Catherine de Carloo (ibidem page 127 verso).

Le 23 juillet 1437 - Demoiselle Marguerite de Stalle fille de Florent et veuve de Jean Boote (ibidem page 127 verso).

Le 19 juillet 1438 - Ida fille naturelle de Sweder d'Abcoude, seigneur de Gaesbeek, veuve de Jean de Stalle et Jehanne de Stalle veuve de Jacques Tymmermans (ibidem page 131).

Le 18 juillet 1432 - Demoiselle Elisabeth de Stalle veuve de Gilles de Kegel, fils de Gilles de Stalle, chevalier (ibidem page 140).

Anno 1416 - Wilhem de Stalle fils naturel d'Henri; Guillaume de Stalle fils naturel de Guillaume de Stalle et Demoiselle Marie de Melin fille naturelle de Arnould de Melin, chevalier (ibidem page 195 verso).

Note: les actes repris ci-dessus ont tous été brûlés lors de l'incendie de l'hôtel de ville de Bruxelles provoqué par les troupes françaises.



Guillaume-Théodore van HAMME
2^e baron de STALLE
1680 † 1728.

Toile : 93 × 78 cm.
Galerie de feu la comtesse de Lannoy née Beeckman.
Cliché Bureau d'Iconographie de l'Association de la Noblesse du Royaume.

LES PAGES DE RODA
DE BLADZIJDEN VAN RODA



17.

Les papeteries de Rhode-Saint-Genèse

(suite)

La plus ancienne mention sûre d'un moulin à papier dans la région bruxelloise date de 1453, à Linkebeek; à Rhode, il faut attendre 1561 pour le moulin de Termeulen, qui est à l'origine de l'actuelle papeterie, mais de nombreux indices suggèrent que ce moulin était en réalité beaucoup plus ancien. En 1561, en tout cas, il avait été acquis par Jean Danoot.¹

Propriétaires aux XVIIe et XVIIIe siècles

Le moulin de Termeulen fut vendu le 19 juin 1599 par Jean et Catherine Danoot, vraisemblablement les enfants du précédent et de sa seconde épouse Catherine Van Halle. L'acquéreur était Jean Mommaert, célèbre imprimeur bruxellois. Issu d'une souche de la région, et peut-être de Bruxelles même², celui-ci se constitua un vaste domaine foncier à Beersel, Dworp (Tourneppe), Alseberg et Rhode, encore agrandi après sa mort en septembre 1631 par sa veuve Martine Strael, Van Strael ou Van der Strael. Ce couple eut deux enfants : Jean-Baptiste et Barbe, entre lesquels il décida de partager également ses biens.³

Le premier est couramment appelé Jean II par les généalogistes car c'est lui qui reprit le métier d'imprimeur de son père. Sa soeur était destinée à reprendre le moulin de Rhode, mais elle mourut en 1646, seize ans avant sa mère, et ne le géra donc jamais effectivement. Elle avait épousé Henri Fricx, épicier, puis mercier. Baptisé le 10 janvier 1644, le plus jeune de leurs enfants, Eugène-Henri, acquit le moulin de la succession de sa grand-mère maternelle par acte de partage passé devant les échevins de Bruxelles le 8 février 1663. Animé d'un esprit d'entreprise peu commun, il n'hésita pas à grever ses biens de charges, - et notamment le moulin de Rhode, - pour se procurer les capitaux nécessaires à ses activités et à des placements immobiliers⁴. Audacieuse pour son temps, cette politique ne lui réussit pas trop mal, puisqu'il devint le plus célèbre imprimeur bruxellois de la fin du XVIIe et du début du XVIIIe siècle et qu'il acquit une grande fortune, notamment une maison au Steenweg (actuelle rue de la Madeleine) à Bruxelles⁵ et un domaine à Uccle qui, agrandi par la suite, allait être le berceau de l'actuel parc de Wolvendael⁶. Tout cela malgré le désastre causé à ses activités par le bombardement infligé à Bruxelles par le maréchal de Villeroy en août 1695⁷.

De son premier mariage avec Catherine Hulsbosch, célébré le 24 avril 1670, il eut au moins deux fils : Guillaume, mort prématurément en laissant cinq orphelins, et Georges, généralement appelé Georges Ier, qui travailla avec son père et prit sa succession après sa mort le 18 décembre 1730. De son second mariage avec Marie-Catherine Rosseels ne naquit qu'un enfant mort en bas âge⁸.

Par testament⁹, Eugène-Henri Fricx prévoyait le partage de la plupart de ses biens entre les enfants de son fils Guillaume et son autre fils Georges, à charge pour celui-ci de transmettre sa part à ses neveux après sa mort au cas, qui se réalisa, où il n'aurait pas d'enfant. Ce fidéicommiss est pour nous une bénédiction car il suscita par la suite des discussions qui nous ont valu de conserver des documents d'autant plus intéressants que, conclus pour la plupart sous seing privé, ils ne peuvent être trouvés dans des recueils officiels tels qu'actes notariés, greffes scabinaux, etc. Ils ont été soigneusement reliés et sont conservés actuellement par M. Jean de Meurs à qui j'exprime ici toute ma reconnaissance pour me les avoir prêtés pendant le (long...) temps nécessaire à leur exploitation¹⁰.

Le partage des biens eut lieu le 8 octobre 1734¹¹. Le moulin à papier fut attribué à Georges I en même temps que de multiples autres biens. Contrairement à ce qu'affirme Paul E. Claessens, sans doute abusé par le fait que son neveu Georges II reprit son titre d'imprimeur le 31 janvier 1738, ce personnage ne mourut pas en 1737¹². En effet, ce n'est que le 20 juin 1743 qu'il déposa son testament chez le notaire J.B. Jacobi. Sans doute avait-il interrompu ses activités d'imprimeur six ans plus tôt en faveur de son neveu. C'est à celui-ci en tout cas qu'il légua en exclusivité le moulin de Rhode, et bien d'autres avantages encore sur ses frères et soeurs. Comme il exigeait que ceux-ci approuvent ce legs dans les six semaines suivant son décès, et que cette approbation fut constatée devant notaire pendant le mois qui suivit le dépôt de son testament, il est logique de penser que Georges I mourut au début de juillet 1743 et qu'il avait donc rédigé son testament in articulo mortis¹³.

Georges II resta propriétaire du moulin jusqu'à sa mort, en juillet-août 1777¹⁴. Sa veuve, Marie-Thérèse de Landas lui succéda jusqu'à son propre décès, en 1785 ou au début de 1786¹⁵. Par testament¹⁶, les époux Fricx avaient en effet attribué leurs biens au dernier vivant. A la mort de celui-ci, ils devaient être transmis aux quatre enfants de leur beau-frère Servais Hubert de Meurs, ce qui ouvre une nouvelle ère dans l'histoire de notre moulin. Avant de l'aborder, voyons ce que nous savons de sa gestion depuis sa fondation.

Le mode de gestion du moulin de Rhode

Nous n'en savons quasiment rien avant le milieu du XVIIIe siècle. Le 12 mars 1774, Georges II Fricx et son épouse conclurent un contrat d'association avec leur neveu Joannes Leonard¹⁷. Les propriétaires n'étaient tenus qu'à entretenir l'ensemble des bâtiments, qui étaient loués gratuitement à Leonard. Celui-ci était seul responsable de la gestion industrielle et commerciale de la fabrique. Pour le capital roulant, il devait avancer une somme de 2.000 florins sur laquelle un intérêt annuel de 4 % lui serait versé par chacun des contractants pendant la durée du contrat, prévu pour 12 ans, ou jusqu'au remboursement.

Parmi d'autres mérites, qui seront examinés plus loin, ce contrat, qui crée au fond une société en commandite, confirme ce que suggérait déjà un mémoire rédigé le 10 mars 1753 par Georges II Fricx¹⁸ : jusqu'en 1774, celui-ci ne s'était pas contenté d'encaisser les loyers du moulin, il en avait lui-même assuré la gestion. Habitant Bruxelles, il disposait d'ailleurs d'une seconde résidence à Rhode, au moulin, où vivait un de ses domestiques jouant sans doute le rôle de concierge et peut-être même de surveillant de la production. Si Georges II Fricx abandonnait cette gestion en

faveur du fils de sa soeur, c'était vraisemblablement parce qu'il jugeait que son âge (environ 65 ans) ne lui permettait plus de s'en acquitter convenablement.

Rien ne permet de savoir si ses prédécesseurs avaient procédé de même avant lui. Une seule chose est pratiquement certaine : ni Jean Danoot, sans doute déjà propriétaire d'un autre moulin à Woluwé-Saint-Lambert, ni les Mommaert, ni les Fricx, les uns et les autres trop occupés par leur imprimerie, n'avaient dû résider en permanence à Rhode. Le moulin avait donc été géré de loin, ou par l'intermédiaire de régisseurs qui n'ont pas laissé de traces identifiables.

Le choix de Georges II Fricx ne fut pas heureux, puisqu'un différend ne tarda pas à s'élever entre son neveu et lui à propos de la comptabilité, au point d'entraîner une procédure devant le Conseil de Brabant. C'est sans doute ce mécompte qui poussa Georges II à léguer ses biens aux enfants de la soeur de sa femme¹⁹ plutôt qu'à Joannes Leonard. Comme on l'a vu plus haut, il mourut en juillet-août 1777, peu après avoir signé une transaction avec celui-ci, au point qu'on peut se demander si cette pénible querelle de famille n'a pas contribué à hâter son décès. restant propriétaire du capital roulant (matières premières et produits finis ou en cours de fabrication), Leonard devait régler toutes les dettes de la société et vider les lieux pour le 31 octobre 1777²⁰. Moyennant quelques rames de papier à titre de loyer, sa tante (la veuve de Georges II)²¹ lui accorda cependant de rester à Rhode jusqu'à la fin de février 1778.

Un mois et demi plus tard, elle loua le moulin à Charles Joseph de Meurs, le fils de sa soeur, pour 280 florins par an²². Celui-ci paya son loyer régulièrement, généralement même par anticipation²³. Bien que l'acte ne l'affirme pas expressément, il est évident qu'il reprit la gestion du moulin, non plus en association, mais seul cette fois. Dans une requête datée du 5 juin 1783²⁴, il se proclamait d'ailleurs "propriétaire d'une papeterie (...) au village de Rhode". On verra plus loin comment il en acquit réellement la pleine propriété sept ans plus tard.

Production, prix et clients

Au milieu du XVIIe siècle, on fabriquait à Termeulen du papier gris²⁵, comme pratiquement partout ailleurs dans nos régions. Si les premiers papetiers avaient probablement approvisionné les imprimeurs, il n'en était donc plus ainsi 200 ans plus tard, sans doute à cause de la concurrence étrangère. Aussi bizarre que cela puisse paraître, les imprimeurs bruxellois n'auraient donc guère utilisé le papier de fabrication locale, à part sans doute le papier blanc produit à La Hulpe. Il n'est cependant pas impossible que Jean II Mommaert ait utilisé du papier provenant du moulin de sa mère pour publier son Courrier véritable des Pays-Bas ou relations fidèles extraites de diverses lettres, le premier périodique bruxellois édité en français²⁶. Eugène-Henri Fricx fit peut-être de même pour ses cartes²⁷.

Les comptes des échevins de Rhode qualifient la fabrique de Termeulen de moulin à papier gris jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, mais cette mention inlassablement répétée d'un compte à l'autre relève plus de la routine que de la réalité²⁸. En effet, une requête de l'imprimeur Bauwens précise que Georges Fricx (il n'indique pas si c'est Georges I ou II) s'est mis à fabriquer du papier blanc après 1737. Dans la même liasse, Georges II se vante, le 10 mars 1753, de pouvoir fabriquer toutes sortes de papier et

annonce même son intention de produire dans les semaines qui suivent divers papiers de Hollande²⁹. La statistique industrielle de 1763-64³⁰ ne précise pas la nature du papier fabriqué à Termeulen, mais la présence d'un atelier de collage et le fait que la rame y était estimée à 4 florins/pièce au lieu d'1 florin 5 sols pour le papier gris d'un autre moulin à papier de Rhode (Tenbroek), indiquent clairement qu'on y produisait du papier de qualité. Dix ans plus tard, le contrat passé entre Georges II Fricx et son neveu Leonard³¹ prévoyait d'ailleurs la production de papier tant à imprimer et à écrire qu'à emballer ou autres.

La comptabilité de cette association a été conservée³², mais on peut s'interroger sur sa validité si l'on se souvient qu'elle a été contestée par Georges II Fricx. Ce copieux document d'une cinquantaine de pages couvre les trois années que dura le contrat de société avec son neveu. La date la plus récente qui y figure est le 24 juin 1777, donc après la fin de la procédure devant le Conseil de Brabant. Il doit donc s'agir du compte établi devant les commissaires désignés par ce tribunal; on y trouve d'ailleurs quelques corrections et des notes en marge approuvant chaque rubrique, ce qui permettait de lui accorder quelque crédit. Mais on s'aperçoit vite en le lisant que les accusations de négligence portées par Georges II Fricx contre son neveu ne manquaient pas de pertinence. Par exemple, celui-ci n'indique quasiment jamais le format du papier qu'il vendait et, à partir de la mi-mars 1775, il ne prend plus qu'exceptionnellement la peine de préciser la qualité du papier produit. Il néglige aussi la plupart du temps de distinguer date de livraison et date de paiement. On ne sait pas non plus si le papier était toujours fourni à domicile et, dans ce cas, à qui incombait le prix du transport. En outre, Leonard inscrivit certains paiements après coup, vraisemblablement parce qu'il avait omis de le faire au moment où ils avaient été effectués, ce qui pose la question de savoir si d'autres n'ont pas été purement et simplement omis.

Malgré ces défauts, la comptabilité de Joannes Leonard fournit de précieuses indications sur la production et les ventes du moulin de Termeulen de 1774 à 1777. Elle confirme notamment la variété des produits qui y étaient fabriqués :

- papier cassé vendu 1 florin 12 sols la rame;
- papier à écrire, entre 2 florins 15 sols et 4 florins 18 sols (sans doute en fonction du format);
- papier à imprimer, 2 florins 15 sols (format non précisé);
- le comenlis approchait 3 florins;
- le pro patria variait de 4 florins 11 sols à 8 florins, sans doute selon qu'il s'agissait du petit ou du grand format;
- l'un des plus chers était le papier bleu : 5 florins 15 sols; à ce prix, était-ce bien du papier d'emballage, comme on l'écrit communément ? Son coût se justifierait alors par son grand format.

En 1783, Charles Joseph de Meurs³³ confirmait que "son moulin" fabriquait du papier à imprimer et à écrire. On peut donc conclure que la diversification de la production se situe vers 1740-1750 et qu'elle s'est maintenue ensuite. L'estimation de 4 florins la rame en moyenne, proposée par la statistique de 1764 paraît un peu surfaite, à moins que le moulin ait fabriqué surtout des papiers coûteux, mais cela ne ressort pas de la comptabilité de Leonard, où l'on se situe plutôt aux environs de 3 florins la rame.

La quantité de papier produite est mal connue : 10 rames par cuve et par jour, écrivait Fricx en 1753³⁴, soit de 3.000 à 3.500 rames par an. La statistique de 1764 propose 4.000 rames³⁵. La comptabilité de Leonard³⁶ mentionne les ventes, non la production. Comme elle s'étend sur trois ans et mentionne le stock en magasin au moment où cesse l'association avec Fricx, on peut cependant en tirer des données globales : 1.777 rames vendues (y compris le papier cassé), 580 rames prêtes à être livrées et environ 1.000 rames de "waeterpapier" (vraisemblablement du papier non encore encollé), soit environ 3.350 rames au total en trois ans, soit une moyenne de 1.100 rames par an. Nous voilà loin des chiffres précédents. N'oublions cependant pas que ceux-ci indiquaient une capacité de production, ceux de Leonard donnant la production réelle, sauf erreur ou falsification de sa part, évidemment. Le mémoire de Fricx montre que cette hypothèse n'est pas d'office exacte : il se plaignait, en effet, que la difficulté de se procurer des matières premières l'avait obligé à cesser la production pendant un mois; les variations de la demande de papier ont pu avoir des effets analogues. Mais il est possible aussi que les négligences de Leonard ne se soient pas limitées aux comptes, et que la production en ait également souffert.

La comptabilité de Leonard révèle le nom de quelques clients : les imprimeurs Jacobs, de Louvain (93 rames en 1775), et Pauwels, de Bruxelles (243 rames en 1775). L'imprécision du document ne permet pas de déterminer si ces quantités, fort faibles pour des imprimeurs, sont les seules qui leur ont été livrées. On trouve aussi les nommés Van den Berghe (Malines), Van Overbeke (Louvain), Warret (Mons), Vanderelst (Malines), les augustins de Bruxelles, Conredisant, Verstraeten, Broeijer, Berremans, le greffier de Meurs, Jorrez et le propre père de Leonard. Le marché du moulin se limitait donc apparemment à une aire allant de Malines à Mons, englobant Louvain et la région bruxelloise.

Ceci confirme le mémoire de son oncle, selon lequel les papiers de son moulin se vendaient tous dans le pays, et les réponses à l'enquête de 1764 : le papier de Termeulen se vendait "dans le país" et un peu dans la région liégeoise. Il en était de même pour l'autre moulin à papier rhodien (Tenbroek), sauf que celui-ci orientait ses exportations vers la partie de la principauté de Liège entourant Charleroi³⁷. En 1783, Charles Joseph de Meurs confirmait qu'il exportait essentiellement, - pour ne pas dire uniquement, - vers Liège³⁸.

Michel MAZIERS
(à suivre)

- (1) Voir Ucclesia n° 142, septembre 1992, pp. 14-17.
- (2) J'ai trouvé mention d'un Jean Mommaert propriétaire à Bruxelles le 25 août 1513 : A.G.R., Ch. Cptes, 294, f° 89 v° & 90.
- (3) A.G.R., Notariat, 2503¹, acte du notaire 't Serstevens du 8 mars 1625.
- (4) A.G.R., Greffes scab., 8286, acte du 11 novembre 1664; Ch. Cptes, 44839, f° 2 v° & 3 r°.
- (5) A.G.R., Notariat, 1859¹, acte du notaire Louis Nachtergael des 3 et 4 novembre 1695; Greffes scabinaux, 1509.
- (6) H. CROKAERT, Le domaine de Wolvendael à Uccle, dans le Folklore brabançon, n° 160, déc. 1963, p. 406.
A. CLAUUS, Le domaine de Wolvendael, dans Ucclesia n° 36, mars 1971, pp. 5-20.
- (7) A.G.R., Notariat, 1859¹, acte du notaire Louis Nachtergael du 7 septembre 1695.
- (8) A.G.R., Notariat, 1854¹ & 1859¹, actes du notaire Louis Nachtergael des 20 octobre 1685 et 7 septembre 1695; Greffes scab., 1509, 7 novembre 1695.
- (9) A.G.R., Notariat, 6695, acte n° 93 du notaire J.B. Jacobi du 7 novembre 1724.
- (10) Ils sont cités sous la mention "Papiers de Meurs, famille Fricx" (on trouve aussi dans ce recueil des documents sur les familles Le Vray, Verspilt et Stevens.

- (11) A.G.R., Notariat, 6705, acte n° 115 du notaire J.B. Jacobi. Pour la maison du Steenweg, voir aussi Notariat 6704, acte n° 104 du même notaire, le 18 septembre 1733.
- (12) P.E. CLAESSENS, Deux familles d'imprimeurs brabançons. Les Mommaert et les Fricx, 1585 à 1777, dans Brabantica, III, 1958, pp. 215-220.
- (13) A.G.R., Notariat, 6714, actes n° 57 et 71 du notaire J.B. Jacobi des 20 juin et 24 juillet 1743. Georges I est d'ailleurs qualifié de "wijlen" dans ce second acte. Je n'ai pu retrouver la transaction entre les co-héritiers passés devant le notaire Maes le 3 juillet 1745, citée dans un acte du notaire J.B. Barbé, Notariat, 10018, n° 6, 16 février 1790.
- (14) Il signe personnellement une transaction passée devant le notaire Ignace Lambert Morren le 12 juillet 1777 : A.G.R., Notariat, 18978, n° 82, mais le 27 août suivant, c'est sa veuve qui signe un court inventaire d'objets trouvés dans le moulin : Papiers de Meurs, Famille Fricx, IV.
- (15) Le dernier acte signé de sa main que j'ai retrouvé date du 12 janvier 1785 : Papiers de Meurs, Famille Fricx, XI et une procédure concernant sa succession fut ouverte devant le Conseil de Brabant le 1er mars 1786 : A.G.R., Conseil de Brabant, 492.
- (16) A.G.R., Notariat, 18977, acte n° 24 du notaire Ignace Lambert Morren du 15 mars 1776.
- (17) A.G.R., Notariat, 6798, acte n° 18 du notaire F.X. Jacobi.
- (18) A.G.R., Conseil des Finances, 4978; voir W. GODENNE, Trois textes originaux concernant la papeterie en Belgique au début du XVIIIe siècle, dans Papier Geschichte, XI, 1961, pp. 48-51.
- (19) A.G.R., Notariat, 18977, acte n° 24 du notaire Ignace Lambert Morren du 15 mars 1776.
- (20) A.G.R., Notariat, 18978, acte n° 82 du notaire Ignace Lambert Morren du 12 juillet 1777.
- (21) Papiers de Meurs, Famille Fricx, V.
- (22) A.G.R., Notariat, 8048, acte n° 10 du notaire Joseph François Van der Bruggen du 11 avril 1778.
- (23) Papiers de Meurs, Famille Fricx, VIII & XI.
- (24) A.G.R., Conseil des Finances, 4982.
- (25) A.G.R., Greffes scab., 8405.
- (26) J.B. VINCENT, Essai sur l'histoire de l'imprimerie en Belgique depuis le XVe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, Bruxelles, J. Delfosse, 1867, p. 76.
- (27) D. RENARD-VAN COILLIE, Recherches sur les origines de la papeterie dans la région bruxelloise (XVe-XVIIIe s.), Bruxelles, U.L.B., mémoire de lic. dactylogr., 1977.
- (28) A.G.R., Greffes scab., 8431-8437, 8443.
- (29) A.G.R., Conseil des Finances, 4978.
- (30) A.G.R., Conseil des Finances, 4281, p. 114 & 4392, p. 70; voir Ph. MOUREAUX, La statistique industrielle dans les Pays-Bas autrichiens à l'époque de Marie-Thérèse, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 1974.
- (31) A.G.R., Notariat, 6798, acte n° 18 du notaire F.X. Jacobi du 12 mars 1774.
- (32) Papiers de Meurs, Famille Fricx, III.
- (33) A.G.R., Conseil des Finances, 4982.
- (34) A.G.R., Conseil des Finances, 4978.
- (35) A.G.R., Conseil des Finances, 4281, p. 114 & 4392, p. 70.
- (36) Papiers de Meurs, Famille Fricx, III.
- (37) A.G.R., Conseil des Finances, 4281, pp. 114-115 & 4392, pp. 70-71.
- (38) A.G.R., Conseil des Finances, 4982.

Barak nr 30

(vervolg)

(Jan en Janneke werden naar Holzminden (Duitsland) gestuurd omdat zij hadden geprobeerd uit België te vluchten om zich bij het Belgische leger te melden.

Het dagelijks leven in het kamp (vervolg)

In die tyd hadden we iets gevonden dat de Duitschers schier uit hun vel deed springen. 's Morgens gingen we met de chef van de kamer naar de noordkoer, en om daar aan te komen moest de chef zyn mannen laten aftellen om te zien of hy het aantal gevraagde manschappen wel geleverd had en dit werd nagegaan door twee "veldwebels" en daar kon niet gesmokkeld worden en we zeiden ons N° luide op. Eens op de noordkoer stelden de mannen zich langs de omheining waar een groot gat in was dat men zorgdig kon verstoppen en langs daar gingen AL met het geheim ingewyde mannen terug naar de barakken. En 't gevolg was dat men veel man te weinig had en dat er zich toch genoeg aangemeld hadden, en zoo ging het een week, voor dat de Duitschers dit raadsel hadden opgelost, maar den dag dat ze het gevonden hadden, hebben we een aardig minuutje beleefd de eerste die door het gat kroop, kreeg 'n slag van de bloote bajonet op het hoofd dat hy gevoelloos op den grond rolde en zoo ging het maar door en als het myne beurt was, liet de voor my gaande zoo een yselyke schreeuw, wat ons waarschuwde dat er iets niet in de haak was. Natuurlyk maakte ik rechtsonkeer, de andere attent makend door het algekend "vingt-deux" en oogenblikkelyk daarna was aan de fatale plaats niemand meer te bespeuren, om zich dan voorzichtig in ry te stellen en aan te schuiven voor den arbeid.

Dien dag werd ik ingelast in een ploeg om sneeuw weg te vagen, maar we waren daar niet op voorbereid, en ik niet het minst en zoo was ik



Camp de Holzminden: Le camp sous la neige.

nogal moedwillig en de "poste" was juist ééne die zich moest onderscheiden door zyn brutaal optreden en hier en daar ne kolfstoot uitdeelde. Eenige stonden daarna was ik niet tydig uit het bereik van zyn geweer, de kolf kwam met ongehoord geweld op myn bil terecht, dat ik van pyn in de sneeuw rolde, dan nog eenige stampen met zyn laarzen, en ik wilde recht kruipen maar myn been weigerde alle dienst zoodat ik terug op myn knieën zat, en daar de barbaar de schoone gelegenheid niet kon laten voorbygaan om met zyn geweer nog enkele malen in myn rug te stooten. Was

myn weerstands vermogen vervlogen, alles draaide om myn met vloers bedekte oogen en ik viel terug in de sneeuw, en alles was voor my voorby : honger, koude en pyn.

Als ik terug tot bezinning kwam, lag ik in de barak op de tafel, en die deftige heer stond daarby met de chef van de kamer, om van de chef een afschrift te krygen dat ik binnen was gebracht op den arbeid gekwetst zynde, wat hy daarna op zyn verslag melde en 't was afgeloopen voor hem, en dan kon de chef en de anderen me voorts verzorgen. De enkele blauwe vlekken van myn rug waren nog geen erg in vergelyking met myn bil; daarop was de slag zoo nauwkeurig te zien dat zelf de vys van de kolfplaat in de vlek afgetekend was, en nu na vele jaren is de plaats nog zichtbaar als een eeuwig herinnering van die vreselyke dag. Na enkele dagen kon ik weer op myn been staan, daar was niets gebroken God dank.

Myn vriend Jean was gevonden geweest in de schafeling van de werkplaats waar ze zich verstopt hadden; de Duitsers daarover ook ingelicht bestormden de plaats, met een tiental begonnen ze dan op de jongens te stampen met hun met yzer beslagen laarzen in de jongens, hun gezicht en overal, totdat alle eruit waren gekropen, en Jean kwam er van af met een paar blauwe ogen en een bezeerde arm, en zo moesten ze het werk aanvangen den ganschen dag zonder eten of rust; de door het gat gekropen mannen waren te herkennen aan hun omwonden hoofd of opgetrokken schouders; één was in 't "lazaret" terecht gekomen en is er lang gebleven.

Nu moest ik naar den dokter met myn been, ze vonden dat dit te lang duurde, de uitslag luidde : "Gut zum Arbeit" en ik kont aftrappen; en daar stond al ne "poste" gereed om ons op te pikken en ik kon voor den ganschen dag aan de rol gaan sleuren. 'n Rol stel U even voor 3,50 m breed en 2 m hoog, en die moesten we dan gedurig een steile helling op trekken en de rol trok er ons terug af; afrollen was nog erger dan oprollen want dan moesten we ons byna op de grond laten vallen om dat gevaarte niet te laten ontglippen, wat de dood zou geweest hebben van enkele onzer lotgenoten, daar er van achter jongens moesten duwen om te beletten dat we hem zouden laten schieten, want dat hadden ze al ondervonden, al waren de zieken met veertig-vyftig man viel het voor dat de rol hun om zoo te zeggen ontglipte, en als hy dan geen hindernis tegen kwam wel een uur ver te halen was, of alles vernielde wat hy tegen kwam; 't was ook "er door of er over"; maar nu met die jongens van achter durfden we het niet wagen, en we zweetten water en bloed om hem zachtjes terug te laten glyden.

Onder die zieken waren natuurlijk "karottertrekkers" maar meestal waren het werkelyke zieken, maar die geen "40" koorts hadden, waren niet ziek volgens die Rus "zeker omdat het in Rusland zoo koud was", en zoo kwam het dan dat er tegen den avond een tiental mannen in den gracht lagen die niet meer voort konden en na dat de "posten" hun vruchteloos hadden gemartelt, gemartelt is wel het woord, men zag er die met vervrongen gelaat van koorts toch nog moeiten deden, en toch niet meer konden, en slagen kregen.

's Avonds moesten de andere gevangenen hun dood zieke makers ondersteunen tot aan de ingang van het lager, van waar ze dan naar hun kamer of ziekenhuis werden gedragen.

Eens dat ik inverlof was, kuierde ik langs de barak van den dokter voorby juist op het oogenblik dat de poste met de niet erkende zieken buiten kwam en daaronder was één van ons kamer die werkelyk ziek was, en ik moest niet vragen waarheen, dus maar iets gewaagd, met hen wat mee gestapt en ik nam zyn plaats in de rang en hy liet er zich ongemerkt uit de rang glyden; als hy wel weg was, beproefde ik 't ook. "Halt mensch !" riep de poste.

- Hewel, wat is er ?

- Ge moet mit.

- Maar ik ben by den dokter niet geweest en ik sta op uw lijst niet.

Even zyn nummers nagezien en ik stond er niet op, eens zyn manschappen getelt, ja daar werd er eene gemist, hewel dan gaat gy maar "mit", daar waren er tien en er zullen er ook tien zyn, en ik moest mee, en dezen keer naar de steengroeven achter het lager, waar het water ons tot over de enkels kwam, en waaruit we de steene platen moesten naar boven halen en dat weer voor den ganschen dag, als daar niet opeens een van die zieken een "crisis" krygt, in 't water valt en met armen en beenen slaagt dat 't bloed rondspat, als die aanval voorby was mochten we hem van de "veldwebel" naar het kamp terugvoeren en waaraan ik mocht meehelpen daar ik toch voor niet veel anders goed was, meende de "veldwebel".

J. VANDEN BROUCK
(wordt vervolgd)